



FILIERE CULTURELLE

**CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE
SESSION 2023**

**Spécialité : MUSIQUE
Discipline : SAXOPHONE**

Le concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, pour la spécialité musique et la discipline saxophone, a été organisé par le SIC du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour l'ensemble du territoire national.

**I - Concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,
spécialité musique – discipline saxophone**

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 27 septembre au 10 novembre 2022
Période de retrait des dossiers	Du 27 septembre au 2 novembre 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 10 novembre 2022
Date nationale de début d'épreuves	A partir du 30 janvier 2023
Epreuve d'admissibilité	Concours interne : les 18 et 19 avril 2023
Réunion de jury d'admissibilité	Le 19 avril 2023
Epreuves d'admission	Interne : le 30 mai 2023 (épreuve orale) et les 24/25 octobre 2023 (épreuve pédagogique)
	Externe : les 31 mai, 1 ^{er} et 2 juin 2023
Epreuve facultative de langue (interne)	/
Réunion de jury d'admission	Le 16 novembre 2023

B - Inscriptions

Au total, 66 candidats se sont inscrits à ce concours (28 en externe et 38 en interne), entre le 27 septembre au 10 novembre 2022.

Sur ces 66 candidats, 52 candidats ont été admis à concourir (19 en externe et 33 en interne). Les 14 candidats restants n'ont pas été admis à concourir et certains ont souhaité annuler leur participation comme suit :

Concours externe : 7 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

- 4 candidats n'ont pas retourné la décision de la commission d'équivalence ;
- 2 candidats ont reçu une décision défavorable de la commission d'équivalence ;
- 1 candidat n'a pas déposé son diplôme

Ainsi, **19** candidats ont été admis à concourir au concours externe.

Concours interne : 5 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

- 1 candidat n'a pas transmis son dossier individuel ;
- 3 candidats n'ont pas transmis ni la copie de la décision ni le dossier individuel ;
- 1 candidat a annulé son inscription.

Ainsi **33** candidats ont été admis à concourir au concours interne.

Au total, 52 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante :

Concours externe	Concours interne
19	33

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 15, répartis de la manière suivante :

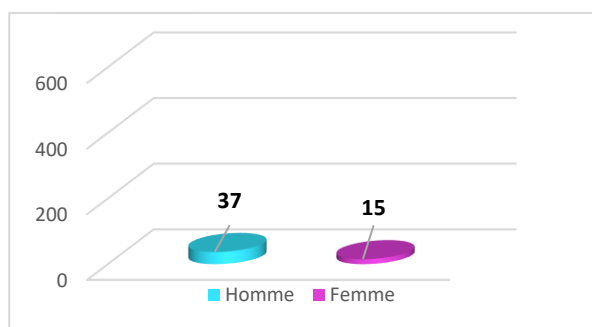
- concours externe : 12 postes,
- concours interne : 3 postes.

II - Candidats

A - Origine géographique

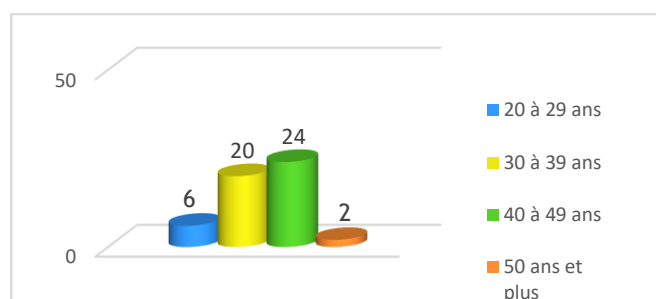
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	3	Soit 25 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	6	
Normandie	4	
Hors Grand-Ouest (dont 3 dans les DOM TOM)	39	Soit 75 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



71 % d'hommes admis à concourir contre 29 % de femmes.

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 40 ans.

III – Epreuve d'admissibilité (concours interne)

A – Déroulement

La phase d'admissibilité du concours interne s'est déroulée les 18 et 19 avril 2023 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, à Thorigné-Fouillard.

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve d'admissibilité est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de cette épreuve d'admissibilité est le suivant : « Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique. » - Coefficient 2

1 - Résultats de l'épreuve d'admissibilité pour le concours interne

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Interne				
Nb de dossiers instruits	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
33	11.34	15	7	0

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Concours interne	
Nombre de dossiers instruits	33	
Nombre de postes	3	
Meilleure moyenne / 20	15	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	28	
Décision du jury	Seuil sur 20	Nombre d'admissibles
	12.50	12

Soit 12 candidats admissibles

Observations des membres du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Malgré un formalisme bien respecté dans l'ensemble et des contenus intéressants rédigés par des candidats passionnés et investis, le jury constate tout de même que nombre d'entre eux semble s'être plus attaché à la forme qu'au fond du dossier. En effet, certains sont trop ou exclusivement descriptifs, manquent de prise de hauteur sans prendre en compte le changement de missions en passant PEA. Les candidats considèrent le passage de ce concours comme une reconnaissance plus qu'une véritable évolution professionnelle. Le jury a donc apprécié les dossiers des candidats ayant su développer un projet pédagogique innovant, sans se cantonner uniquement à retranscrire ce que font les collègues PEA de leurs établissements respectifs.

Ainsi, si les candidats doivent effectivement porter une attention particulière à la forme du dossier (couleurs, mise en page, personnalisation, sommaire et plan travaillés), ils doivent veiller à ne pas négliger le fond (définir le projet pédagogique, se projeter sur les missions d'un PEA, mettre en valeur les activités artistiques et pédagogiques en tant que « leader » de projet...).

Bien lire la lettre de cadrage et prendre le temps de développer les projets pédagogiques en les adaptant et en les reliant aux différents cycles est important ! Valoriser la pensée musicale et pédagogique, se projeter sur des réflexions plus élevées, valoriser et montrer la finesse des projets artistiques tout autant que pédagogiques. Le sommaire et le plan doivent donner envie de lire le chapitre et pouvoir montrer la qualité des réflexions et le cheminement de pensée.

Le candidat doit également ajuster ses annexes en fonction du contenu de son dossier : un trop plein d'informations, plaquées en fin de dossier, sans lien, ne valorisera pas forcément la note ! Ainsi, les annexes, choisies avec parcimonie concernant notamment l'illustration des activités artistiques des candidats, ont été appréciées par le jury.

IV – Epreuves d’admission

A – Epreuve unique d’admission du concours externe

L’unique épreuve d’admission du concours **externe** s’est déroulée au Centre de Gestion d’Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard sur 3 jours (les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2023).

Les 19 candidats convoqués étaient présents.

Le libellé réglementaire de cette épreuve orale est le suivant : « L’entretien avec le jury doit permettre d’apprécier l’expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d’emplois. »

Le concours externe doit permettre au jury d’apprécier les compétences et les qualités du candidat, **après examen du certificat d’aptitude dont il est titulaire, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état, portant sur la discipline choisie par le candidat au moment de son inscription au concours.**

Durée : 30 minutes

Il n’existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.

1 - Résultats de l’épreuve d’admission pour le concours externe

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours externe				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
19	14.07	18	10	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’épreuve orale d’admission entraîne l’élimination du candidat.

Observations des membres du jury sur l’épreuve orale d’admission du concours externe :

Le jury constate un bon niveau général avec toutefois des prestations très hétérogènes (de la brillante à la très insuffisante). Certains candidats ont su valoriser leur parcours, leur professionnalisme et leur niveau de technicité. Toutefois, le jury a su relever les entretiens non préparés, les candidats comptant sur leur « adaptabilité » et sur la spontanéité des échanges. La bonne préparation est nécessaire afin de réussir à mettre en avant ses compétences et son projet, en corrélation avec le dossier qui a été préalablement étudié par le jury.

Le jury conseille ainsi aux candidats de bien préparer l’entretien en amont. Cette préparation au concours de PEA peut être l’occasion de faire un point d’étape de sa carrière (en tant qu’interprète et pédagogue) afin de réussir à définir et exposer clairement ses choix artistiques et pédagogiques tout en mettant à jour ses connaissances quant à la culture de sa discipline (répertoire et méthodes pédagogiques, interprètes actuels, références discographiques récentes). C’est aussi le moment de questionner son réseau sur les projets potentiels que le candidat pourrait mener dans le cadre de ses missions de PEA...

Outre les compétences professionnelles, le jury s’attache à vérifier celles en lien avec l’environnement territorial et qui se sont avérées parfois trop limitées. Ne pas négliger ce travail d’apprentissage des collectivités territoriales en réfléchissant notamment aux formations qui pourraient être envisagées afin de consolider ce socle de connaissances nécessaires à tout agent du service public.

B – Epreuves d'admission du concours interne

Deux épreuves d'admission :

1 – Epreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve d'entretien avec le jury s'est déroulée sur 1 journée, le 30 mai 2023 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission est le suivant : « Entretien au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer. » - Durée : 20 minutes ; coefficient 2

Sur les 12 candidats admissibles convoqués à cette épreuve, 1 candidat était absent.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
11	13.63	16	8	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Observation des membres du jury sur l'épreuve orale d'admission du concours interne :

La grande majorité des candidats était bien préparée à l'épreuve. Seule une minorité n'a pas proposé d'exposé construit. L'expérience évidente de certains candidats leur a permis d'être à l'aise dans l'exercice.

En revanche, certains ne se sont pas préparés et cela s'en est ressenti. D'autres ont rencontré quelques difficultés : avoir une posture de candidat tout en gardant sa personnalité. Certains ont manqué de regards critiques sur leurs pratiques et ne sont pas parvenus à sortir de leur zone de confort (manque de projections dans un nouvel environnement etc...

Les membres du jury ont relevé des observations similaires que pour les entretiens des candidats externes.

2 – Epreuve pédagogique de mise en place et exécution de l'orchestration

L'épreuve pédagogique d'admission s'est déroulée sur 2 jours : les 24 et 25 octobre 2023 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission est le suivant :

« Epreuve pédagogique, en présence d'un ou de plusieurs élèves de troisième cycle. L'épreuve débute par une démonstration instrumentale et pédagogique d'une œuvre ou d'un ou plusieurs extraits d'œuvre, choisis par les correcteurs dans le programme imposé au candidat lors de son inscription au concours. Cette prestation est suivie d'un cours portant en partie sur l'œuvre ou un extrait d'œuvre interprété. » - Durée de l'épreuve : 35 minutes dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique ; coefficient 4.

Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.

Sur les 11 candidats admissibles convoqués à cette épreuve, 1 candidat était absent.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
10	12.5	18.5	9	0

Observation des membres du jury sur l'épreuve pédagogique d'admission du concours interne :

Le niveau des candidats est variable, un peu en-dessous des attentes du jury, concernant la partie démonstration instrumentale, notamment.

Certains ont bien échangé avec les élèves, géré les différents temps de l'épreuve et fait une excellente démonstration instrumentale. Toutefois, pour d'autres, la note de cadrage n'est pas tout à fait respectée. De plus, des candidats sont encore trop « scolaires » et donnent un cours trop formaté, sans références culturelles solides autour du répertoire abordé. Un équilibre est à trouver entre un cours bien préparé et pour autant non formaté.

Il est ainsi important pour le jury que les candidats respectent la note de cadrage, qu'ils adoptent une bonne posture, tant envers les élèves (bienveillance, essayer de tous les faire participer), qu'envers les examinateurs (ne pas tourner le dos au jury par exemple), et qu'ils sachent bien gérer leur temps et leur espace dans la salle d'examen. Les candidats doivent également être en mesure techniquement de donner des exemples instrumentaux en phase avec le discours pédagogique.

Enfin, le jury a apprécié les candidats qui ont, en fin de séance, pris le temps de faire une synthèse, sur les pistes de travail qui auraient pu être abordées avec plus de temps.

3 – Epreuve orale facultative de langue vivante (uniquement pour le concours interne)

Conformément aux dispositions du décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 notamment son article 2, l'épreuve orale d'admission facultative de langue du concours interne (spécialités Musique, Danse, Arts dramatique), des concours externe et interne (spécialité Arts plastiques) est suspendue pour cette session 2023.

C - Candidats admis

Ainsi, le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants.

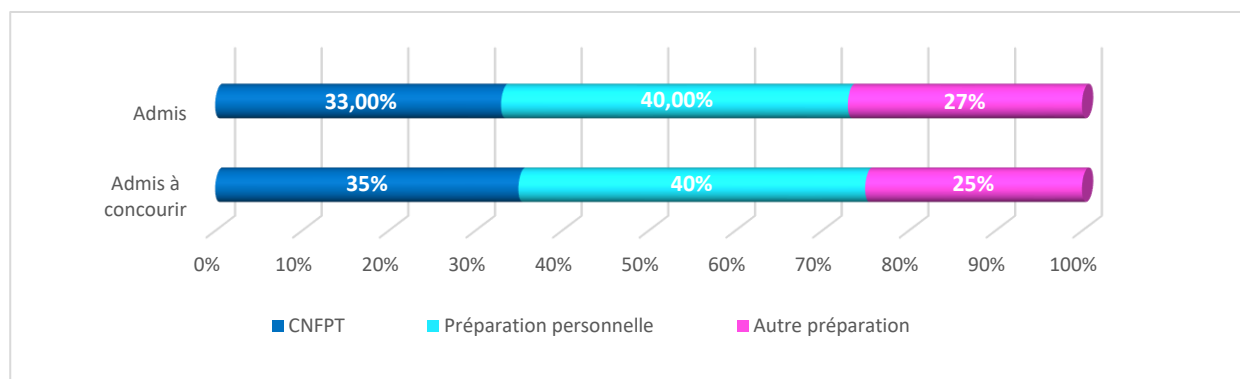
	Concours externe		Concours interne	
Nombre de présents	19		10	
Nombre de postes	12		3	
Meilleure moyenne / 20	18/20		17/20	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	19		10	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	13.50/20	11	12.63/20	4

Soit 15 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 15 candidats admis (11 au concours externe et 4 au concours interne). Cf. tableaux détaillés ci-dessous :

- 6 candidats ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 40 %,
- 5 candidats ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 33 %,
- 4 candidats n'ont rien précisé quant à leur préparation : 27 %.



Les 15 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 47 % de niveau 7 (bac + 5), soit 7 candidats ;
- 20 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4), soit 3 candidats ;
- 7 % de niveau 5 (bac + 2), soit 1 candidat ;
- 13 % de niveau 4 (bac), soit 2 candidats ;
- 13 % autre niveau, soit 2 candidats ; (équivalence de diplôme ou parent de 3 enfants)

Tableau comparatif par voie de concours concernant le niveau de diplôme et de préparation des candidats :

	Niveau de diplôme	Candidats admis à concourir	Candidats admis		Candidats admis à concourir	Candidats admis
EXTERNE	Niveau 1 : Bac+5	11	7	INTERNE	3	/
	Niveau 2 : Bac+3 & 4	2	1		16	2
	Niveau 3 : Bac +2	1	1		10	/
	Niveau 4 : Bac	/	/		4	2
	3 enfants	3	1		/	/
	REP RED	2	1		/	/
	Non renseigné	/	/		/	/
	Total	19	11		33	4
	Préparation au concours					
	CNFPT	7	4		11	1
	Préparation personnelle	6	4		15	2
	Autre	6	3		7	1
	Total	19	11		33	4

V – Analyse et conclusion

Ce concours de catégorie A est très sélectif : le jury s'est attaché à vérifier que les candidats, outre leur fibre artistique et qualités techniques instrumentales avérées, possèdent les outils pédagogiques nécessaires, permettant la prise en main de classes d'élèves de 3^{ème} cycle sur une année et plus d'enseignements, la seule expérience professionnelle publique temporelle ne supputant pas la réussite à ce concours.

De façon générale, les candidats doivent se projeter sur les futures missions d'un PEA, le jury vérifiant cette capacité à remplir les futures missions du cadre d'emplois. Le candidat pédagogue et artiste est aussi fonctionnaire territorial et se doit de connaître son contexte professionnel et l'environnement dans lequel il évolue.

Le jury souhaite féliciter les lauréats de cette session de concours qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et espère les candidats déçus utiliseront cette expérience pour se mobiliser à nouveau afin de repasser ces épreuves.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 19 février 2024

Le Président du jury
Ronan BAUDRY